

A-2021-029

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

Commune de Lauzerte

**ARRETE METTANT A JOUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE LAUZERTE
Annexes SUP / DPU**

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R 151-52 et R 153-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2021 approuvant le plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2021 approuvant un droit de préemption simple sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser (ouvertes et fermées) et dont le périmètre est précisé en annexe,

Vu le plan ci-annexé,

ARRETE

Article 1. À cet effet, les annexes du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 mars 2021 sont complétées par la délibération du Conseil Municipal de Lauzerte en date du 18 mars 2021 et son annexe instituant le périmètre du Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines ou à urbaniser (ouvertes ou fermées) du PLU.

Article 2. Le dossier de PLU intégrant la mise à jour est tenu à la disposition du public en Mairie.

Article 3. Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

Article 4. Une copie du présent arrêté sera adressée à Mme la Préfète du Département de Tarn et Garonne.

Fait en mairie, le 30 mars 2021.
Pour copie conforme.

Le Maire
François LE MOING

